

FSC® dans le secteur de la construction

Directives pour les maîtres d'œuvre et les architectes



Comment être sûr que le matériel ou les parquets que vous achetez soient bien certifiés FSC ?

Les indications suivantes sont valables aussi bien pour les revêtements de sol, tous les matériaux et éléments de construction en bois ainsi que pour les entreprises concernées telles que menuiseries, charpentes, constructions en bois, entreprises générales ainsi que leurs sous-traitants.

Les cas suivants sont à différencier :

1. L'entreprise exécutrice est elle-même certifiée FSC
 2. Commande directe du maître d'œuvre auprès d'un fournisseur certifié FSC
 3. L'entreprise exécutrice n'est pas elle-même certifiée FSC, mais son sous-traitant l'est
 4. Ni l'entreprise exécutrice, ni le sous-traitant ne sont certifiés FSC
- (1) Le plus simple est que vous **mandatiez une entreprise certifiée FSC pour les travaux**. L'entreprise est contrôlée par un organisme certificateur indépendant et le label FSC peut ainsi être appliqué directement sur le revêtement de sol/matériel.

Les documents de livraison contiennent les données suivantes :

- Les indications complètes du fournisseur certifié
- Description du produit (par ex. parquet en chêne)
- Quantité livrée
- Code de certificat FSC (ABC-COC-xyxyxy), dont ABC correspond à l'entreprise de certification. Le numéro de licence doit figurer avec le logo FSC.
- «Déclaration FSC» (100% FSC, FSC MIX ou FSC Recycled)
- Pays d'origine selon l'obligation de déclarer CH
- Les documents de livraison peuvent être : factures, bulletins de livraison ou autres attestations du fournisseur.

Chaque entreprise certifiée FSC a son propre code de certificat (FSC-COC-xyxyxy), dont ABC correspond à l'entreprise de certification. La validité de ce numéro peut être contrôlée sur la banque de données Internet de FSC International : <http://info.fsc.org>

- (2) **Si l'entreprise exécutrice n'est pas certifiée FSC**, il est très difficile d'apporter la preuve FSC. Dans ce cas, vous devez vous faire présenter les documents du fournisseur. Le fournisseur doit être certifié FSC. Les documents de livraison doivent comporter les données susmentionnées sous le point (1). Le numéro de licence, comme mentionné, peut être contrôlé sur Internet.



Dans tous les cas, **la source des documents de livraison d'un projet de construction concret doit pouvoir être établie**, car lesdits documents pourraient provenir de différentes sources.

- (3) **Si ni l'entreprise exécutrice, ni le fournisseur ne sont certifiés FSC**, il n'est pas sûr que le matériel décrit comme certifié FSC provienne d'une source FSC. Les assurances orales, les confirmations des fournisseurs ou des déclarations ne remplacent pas la certification. Un contrôle indépendant n'existe pas. Le danger d'un mauvais usage du label FSC est très grand.
- (4) Le **maître d'œuvre commande directement chez un fabricant ou un fournisseur certifié FSC**. Les documents de livraison ainsi que le numéro de licence du fournisseur peuvent être contrôlés, comme décrit ci-dessus. Le poseur de revêtement de sol en tant que fournisseur de prestations (et non fournisseur de matériel) n'a pas besoin d'être certifié.

La crédibilité du label FSC s'appuie entre autres sur la certification complète de la chaîne de production : de la forêt aux scieries, fabricants de revêtements de sols, commerçants jusqu'aux poseurs de parquets. Si, à la fin de la chaîne de production, les différentes parties ne sont pas certifiées, le danger existe que le matériau utilisé ne soit pas du matériau certifié.

Le plus simple est de choisir une entreprise certifiée.

Dans tous les cas, le logo FSC ne peut être utilisé que par des entreprises certifiées FSC.

Certification de projet

Il existe la possibilité de faire certifier FSC tout ou partie d'un projet de construction. Un certificateur indépendant examine les documents de livraison, détermine la part du matériau FSC et la confirme dans un certificat de projet. Pour atteindre la plus grande part possible certifiée FSC dans un projet de construction, il est recommandé de suivre les indications susmentionnées. Il est possible de certifier tout ou partie d'un projet de construction tels que sols ou fenêtres (certification de projet partiel). En Suisse vous trouverez les entreprises certificatrices [ici](#).

Saviez-vous

- que FSC est l'unique label forestier qui est soutenu par les grandes organisations environnementales telles que WWF, Greenpeace, ProNatura, Protection Suisse des Oiseaux ?
- que le 70 % de l'exploitation du bois des forêts suisses sont certifiés FSC?
- que toutes les plus grandes scieries de Suisse sont certifiées FSC ?

Vous désirez plus d'informations, appelez-nous, nous vous conseillons volontiers.



Hubertus Schmidtke
Directeur FSC Suisse

Hubertus.schmidtke@fsc-schweiz.ch
+41 52 214 02 65